

**OPTION
BIEN ETRE**

SOINS NON REMBOURSES PAR LE REGIME OBLIGATOIRE	
Consultations d'acupuncteur, chiropracteur, diététicien, homéopathe, ostéopathe, phytothérapeute, pédicure, non remboursées par le régime obligatoire Praticiens diplômés ou inscrits au registre de leur profession	100 € par an maxi 20 € par séance
Pharmacie prescrite non remboursée par le régime obligatoire	50 € par an ⁽¹⁾
BUDGET PREVENTION SUR PRESCRIPTION MEDICALE	
Sevrage tabagique (patchs et autres substituts nicotiniques) Vaccins non remboursés par le régime obligatoire Contraception non remboursée par le régime obligatoire Dépistage de l'ostéoporose (ostéodensitométrie) non remboursé par le régime obligatoire Housses anti-acariens pour matelas et oreillers	50% de la dépense maxi 50 € par an ⁽²⁾
MATERNITE	
Aide ménagère au retour de la maternité	chéquier BIEN ETRE 30 € ⁽³⁾
ASSISTANCE HOSPITALISATION SENIORS	
Frais d'accompagnant pour une personne hospitalisée de 70 ans ou plus	20 € par jour maxi 10 jours par an
Aide ménagère suite à une hospitalisation de 5 jours ou plus pour une personne hospitalisée de 70 ans ou plus (3 fois par an au maximum)	chéquier BIEN ETRE 30 € ⁽³⁾
COTISATIONS 2008	
Adhérent de moins de 60 ans : cotisation mensuelle pour TOUTE LA FAMILLE	5,00 €
Adhérent de 60 ans et plus : cotisation mensuelle pour TOUTE LA FAMILLE	7,50 €

L'option BIEN ÊTRE intervient uniquement sur des actes ou produits prescrits, accomplis, et délivrés par des professionnels appartenant à des professions réglementées, conventionnés ou non. Pour un remboursement plus rapide, les factures et autres documents qui nous seront adressés devront porter le numéro d'adhérent, le nom et le prénom du bénéficiaire concerné.

- (1) Pharmacie prescrite et non remboursée par le régime obligatoire, **hors prévention** dont le remboursement est prévu dans le "budget prévention", et **hors franchise** appliquée sur chaque boîte de médicament.
 (2) Prévention **prescrite médicalement**. Remboursement sur justificatifs d'achat établis par un professionnel de santé (pharmacie, parapharmacie).
 (3) 2 chèques Emploi Service Universels pré financés de 15 € chacun.

Sauf indication contraire, nos remboursements se font sur la base du Tarif Conventionnel ou de Responsabilité de la Sécurité Sociale dans le cadre du parcours de soins (dispositif du médecin traitant) et dans le principe du respect du cahier des charges du contrat responsable, hors participation forfaitaire (1 € au 01/01/2008) et hors franchises. Ils portent uniquement sur les dépenses prises en charge par un régime obligatoire français et s'entendent dans la limite des frais engagés. Taux en vigueur au 01/01/2008 pour le régime général de la Sécurité Sociale dans le cadre du parcours de soins coordonnés (dispositif du médecin traitant). Les remboursements exprimés en euros sont valables pour chaque bénéficiaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et ne peuvent pas être reportés d'une année sur l'autre.



**Adhésion à l'option BIEN ETRE
en date du 1^{er} 2008**

Coupon à retourner à : MLB MUTUELLE LA BRESLE 126 CHAUSSEE DE PICARDIE 76260 EU • Fax 02 35 50 23 81

L'adhésion à l'option BIEN ETRE prend effet au 1^{er} jour du mois suivant la réception du présent coupon, et vous engage au moins jusqu'au 31 décembre 2008.
L'adhésion à l'option BIEN ETRE s'applique à l'ensemble des bénéficiaires du contrat.

Nom Prénom N°adh
Fait à Le

signature